
SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le 16 du mois d'avril à 18 heures, à la salle des conférences de la mairie de Sainte-Florine, se sont réunis les délégués communautaires des 12 communes composant la communauté de communes « Auzon Communauté ».

Nombre de conseillers en exercice : 31

Présents avec voix délibérative : 30 : Auzon : Anthony Coelho, Claude Font, Sylvie Frontenaud, Azerat : Julien Bonnefoi, Chambezon : Laurent Trémouillère, Champagnac-le-Vieux : Marie Chevant, Chassignoles : Christian Boeuf, Frugères-les-Mines : Serge Batisse, Aurélie Laurent, Lempdes-sur-Allagnon : Marlène Coiffet-Poisson, Guy Lonjon, Bernard Morel, Christelle Vigouroux-Fanguin, Saint-Hilaire : Marjorie Pignol, Saint-Vert : Christian Chaduc, Sainte-Florine : Chantal Barbier, Mathieu Chauchat, Jérôme Cloux, Josiane Coste, , Alain Leroux, Myriam Pichon, Pascal Simon, Sylvie Thorel, , Vergongheon : Yann Bard, Valérie Brun, Christelle Guillaumin, Jean-Paul Pastourel, Denis Poinson, Vézézoux : Didier Robert, Michael Sousa.

Présent sans voix délibérative : 0

Pouvoirs : 1 : Pascal Faure a donné pouvoir à Alain Leroux.

Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : Aurélie Laurent

A l'arrivée de l'ensemble des conseillers communautaires prévus, le Président sortant, Jean-Paul Pastourel, procède à l'appel des conseillers. 30 conseillers sont présents et un conseiller a donné pouvoir. Le conseil est donc complet. Le Président sortant déclare donc le conseil installé.

Mme Josiane Coste, maire de Sainte-Florine, est très heureuse d'accueillir cette première séance du nouveau mandat qui verra l'élection de l'exécutif d'Auzon Communauté. Elle présente la commune de Sainte-Florine, qui compte 3362 habitants, s'étend sur une surface de 167 hectares et culmine à 430 mètres d'altitude. Sainte-Florine est le chef-lieu du canton de Blesle. Elle dispose de deux maternelles, une école élémentaire, un collège privé et un collège public, une maison familiale rurale, ce qui représente environ 800 élèves au total. La commune est lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain » depuis 2020. En termes économiques, on peut noter la présence de grandes entreprises comme Valéo, Inframet et Destaco, mais aussi un tissu artisanal complet et la présence de tous les commerces de bouche sauf un boucher. En matière d'habitat, la 3^{ème} tranche du lotissement a été lancée. Sainte-Florine gagne aujourd'hui de la population et semble avoir changé d'image. Josiane Coste souhaite une bonne réunion à tous.

Election du Président (*Délibération 2026-018*)

Monsieur Guy Lonjon, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance.

Mme Aurélie Laurent est désignée secrétaire de séance.

Guy Lonjon rappelle les modalités d'élection du Président d'Auzon Communauté, qui est calqué sur l'élection du maire au sein des communes.

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental .

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le doyen d'âge demande aux candidats de se manifester : Jérôme Cloux et Jean-Paul Pastourel sont candidats. Il leur propose un temps de parole.

Jérôme Cloux rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de procéder à l'élection de la gouvernance d'Auzon Communauté et ce, en 4 étapes : élection du Président, détermination du nombre de vice-président, élection des vice-présidents et élection du bureau. Jérôme Cloux annonce être candidat à la présidence d'Auzon Communauté. Il rappelle qu'il a accompagné Auzon Communauté à titre professionnel dans un rôle de conseiller budgétaire et financier. Il est conseiller communautaire depuis 6 ans. Il indique avoir rencontré ces derniers semaines la plupart des conseillers présents dans la salle et que cela a été un réel plaisir. Il en tire une conclusion : la coopération intercommunale est parfois un exercice difficile. Il estime toutefois que les élus communautaires sont en responsabilité, ils se doivent d'apporter des services aux habitants, mais aussi aux communes membres de l'intercommunalité, dans un esprit de solidarité, dans le souci permanent de l'intérêt général.

Il n'occulte pas les obstacles qui existent, principalement le changement de notre environnement, de notre société, qui glisse vers l'individualisme, qui aspire à toujours plus de services. Ainsi, il souhaite accompagner les anciens, rassurer les jeunes, pérenniser les savoir-faire, mieux communiquer notamment numériquement.

Il propose de se servir de ces changements, de les anticiper plutôt que les subir, car gouverner est aussi prévoir. Il souhaite qu'Auzon Communauté devienne un territoire auquel on appartient, un territoire attractif, durablement aménagé, avec des services à la population et aux communes. Il propose de fixer dès le début du mandat, une feuille de route, réaliste et concrète. Par exemple, la communauté de communes peut avoir des matériels mutualisés, peut disposer d'une ingénierie au service des communes. Il souhaite réunir toutes les bonnes volontés, mutualiser les moyens, avoir une méthode de travail collectif. En conclusion, ensemble, on va plus loin ».

Le doyen d'âge cède la parole à Jean-Paul Pastourel.

Jean-Paul Pastourel se dit surpris, et même déçu des propos qu'il vient d'entendre. Il s'étonne d'entendre que le territoire ne serait pas traité de manière uniforme, qu'Auzon Communauté ne travaillerait pas pour tous. Il rappelle le prêt de minibus, le prêt de barnums, parfois même d'une commune à une autre. Il rappelle aussi l'itinérance de nombreux services : le Lieu d'Accueil Enfants Parents, l'ingénierie apportée par le programme Petites Villes de Demain, qui travaille aussi pour toutes les communes, le périscolaire, présent dès qu'il y a une école sur la commune. Jean-Paul Pastourel entend aussi que ce ne serait pas performant, il s'en dit déçu, pour lui et pour les équipes, qui oeuvrent au quotidien. Jean-Paul Pastourel confirme qu'il faut un projet de territoire. Il rappelle qu'Auzon Communauté, sur le plan culturel, s'est engagée dans la démarche de PCT (Projet Culturel de Territoire), que le PETR est également en démarche d'étude pour se doter d'un projet de territoire. Il rappelle le lancement mi-2025 d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui associera bien toutes les communes. Il indique son souci de l'efficacité et indique qu'il sera nécessaire d'avoir une meilleure évaluation des actions conduites. Il constate qu'il y a aussi beaucoup de choses qui fonctionnent, grâce aux agents, qu'ils remercient. Il conclut qu'il sera

nécessaire de corriger là où cela ne va pas tout à fait, et d'amplifier le reste, avec pragmatisme et efficacité.

Deux assesseurs sont désignés : M. Julien Bonnefoi et M. Michael Sousa.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après comptage et dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

- Jérôme Cloux : 15 voix
- Jean-Paul Pastourel : 15 voix
- Blancs : 1

Le premier tour ne permettant pas l'élection du Président, un second tour a lieu.

Après comptage et dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

- Jérôme Cloux : 14 voix
- Jean-Paul Pastourel : 17 voix
- Blancs : 0

Jean-Paul Pastourel est élu Président d'Auzon Communauté et prend immédiatement ses fonctions.

Jérôme Cloux remercie ceux qui lui ont apporté leur vote. Il souhaite préciser qu'il n'y avait aucune critique dans les propos qu'il a tenu et que c'est le positif qui importe. Il remercie également les agents de leur investissement pour le territoire.

Jean-Paul Pastourel remercie ceux qui lui ont apporté leur vote et se dit satisfait du travail reconnu. Il souhaite désormais que l'on travaille, et que ce travail se fasse tous ensemble.

Détermination du nombre de Vice-Présidents (*Délibération 2026-019*)

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le nombre de Vice-Présidents à 5.

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour et 2 abstentions (Julien Bonnefoi, Pascal Simon), le conseil décide :

- De fixer le nombre de Vice-Présidents à 5,
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Objet : Election du 1er Vice-Président (*Délibération 2026-020*)

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président

Le Président demande aux candidats de se manifester : Anthony Coelho est candidat. Il indique à l'assemblée qu'il souhaite s'investir dans la dynamique culturelle du territoire, où de nombreuses actions ont déjà été menées et qu'il faut pérenniser, améliorer.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après comptage et dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

- Anthony Coelho : 28 voix
- Blancs : 3

Anthony Coelho est élu 1^{er} Vice-Président d'Auzon Communauté.

Anthony Coelho remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée. Il souhaite également remercier les élus du mandat précédent pour le travail accompli et l'expérience qu'ils lui ont transmise.

Election du 2eme Vice-Président (*Délibération 2026-021*)

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du 2ème Vice-Président. Il estime qu'il est important d'avoir au sein de l'exécutif une personne en charge de l'enfance jeunesse, au vu des nombreux services associés.

Josiane Coste est candidate.
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après comptage et dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

- Josiane Coste : 28 voix
- Blancs : 3

Josiane Coste est élue 2ème Vice-Présidente d'Auzon Communauté.

Josiane Coste remercie l'assemblée de ce vote et indique qu'il y a déjà eu beaucoup de travail fait avec les équipes, qu'il faudra continuer et améliorer.

Objet : Election du 3ème Vice-Président (*Délibération 2026-022*)

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du 3ème Vice-Président, en charge de l'environnement, la forêt principalement.

Le Président demande aux candidats de se manifester : Christian Chaduc et Didier Robert sont candidats.

Christian Chaduc rappelle en premier lieu les enjeux de la forêt, qui concerne environ 50 % du territoire. Il faut être vigilant par rapport au changement climatique, à la problématique du dépérissement de certaines espèces, au risque incendie. Il faudra aussi réfléchir peut-être à nouveau à la desserte forestière. Il indique que d'autres thèmes sont à suivre : la téléphonie, le foncier via le cadastre et l'outil proposé par AGEDI notamment.

Didier Robert indique que la forêt est un sujet qui l'intéresse et qu'il connaît, notamment le problème de la défense incendie. Il ajoute qu'il a l'expérience de mandat de maire et qu'il a démontré sa capacité de travail, par exemple au SGEB. Vézézoux gagne des habitants chaque année et il estime qu'il serait bon qu'elle soit représentée dans l'exécutif. Il conclut en indiquant qu'il a du temps à mobiliser sur cette mission.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après comptage et dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

- Christian Chaduc : 22 voix
- Didier Robert : 6 voix
- Blancs : 3

Christian Chaduc est élu 3ème Vice-Président d'Auzon Communauté.

Election du 4ème Vice-Président (*Délibération 2026-023*)

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du 4ème Vice-Président

Le Président demande aux candidats de se manifester : Bernard Morel et Didier Robert sont candidats.

Bernard Morel indique ne pas avoir d'expérience en communauté de communes mais qu'il a celle de chef d'entreprise, qu'il a également été en charge de communication à l'échelle d'un département et aussi qu'il est important dans le tourisme d'avoir une « fibre naturelle » dans ce domaine.

Didier Robert est candidat pour les mêmes raisons que précédemment.
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après comptage et dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

- Bernard Morel : 20 voix

- Didier Robert : 7 voix
- Blancs : 4

Bernard Morel est élu 4ème Vice-Président d'Auzon Communauté.

Election du 5ème Vice-Président (*Délibération 2026-024*)

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du 5ème Vice-Président en charge de la coordination, de l'optimisation et de l'évaluation.

Le Président demande aux candidats de se manifester : Serge Batisse est candidat.

Celui-ci indique avoir une expérience professionnelle intéressante dans les domaines de l'efficacité de l'action. L'action doit être utile, cohérente et lisible pour apporter. L'évaluation est nécessaire pour savoir en continu l'efficacité ou non des opérations.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après comptage et dépouillement des bulletins, le résultat est le suivant :

- Serge Batisse : 18 voix
- Blancs : 13

Serge Batisse est élu 5ème Vice-Président d'Auzon Communauté.

Election des autres membres du bureau (*Délibération 2026-025*)

Monsieur le Président propose que le bureau communautaire soit composé de l'exécutif qui vient d'être élu ainsi que des maires de l'ensemble des communes.

Il est procédé au vote.

M. Claude Font : 27 voix
Blancs : 4

M. Claude Font, maire d'Auzon, est élu membre du bureau.

M. Julien Bonnefoi : 27 voix
Blancs : 4

M. Julien Bonnefoi, maire d'Azerat, est élu membre du bureau.

M. Laurent Trémouillère : 27 voix
Blancs : 4

M. Laurent Trémouillère, maire de Chambezou, est élu membre du bureau.

Mme Marie Chevant : 27 voix
Blancs : 4

Mme Marie Chevant, maire de Champagnac-le-Vieux, est élue membre du bureau.

M. Christian Bœuf : 27 voix
Blancs : 4

M. Christian Bœuf, maire de Chassignoles, est élu membre du bureau.

M. Guy Lonjon : 27 voix
Blancs : 4

M. Guy Lonjon, maire de Lempdes-sur-Allagnon, est élu membre du bureau.

Mme Marjorie Pignol : 27 voix
Blancs : 4

Mme Marjorie Pignol, maire de Saint-Hilaire, est élue membre du bureau.

M. Didier Robert : 27 voix
Blancs : 4

M. Didier Robert, maire de Vézézoux, est élu membre du bureau.

Lecture de la charte de l' élu local (*sans délibération*)

Le Président procède à la lecture de la charte de l'élu local et un exemplaire est remis à chaque conseiller communautaire.

« L'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local ».

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Fixation des indemnités des élus : ajourné.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 mars 2026 (Délibération 2026-026)

Monsieur Serge Batisse concerné en tant que directeur du SICTOM ne participe ni au débat ni au vote et quitte la séance.

Monsieur le Président expose que la séance du conseil communautaire du 4 mars 2026 a donné lieu à l'établissement et à la publication d'un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats. Il demande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des remarques à émettre sur ce procès-verbal. En l'absence, il soumet le procès-verbal au vote.

Après en avoir délibéré et par 28 voix pour et deux abstentions (Marie Chevant, Marjorie Pignols), le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mars 2026 tel que présenté,
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20h30.

Le Président,

Jean-Paul Pastourel



La secrétaire,

Aurélie Laurent.